

TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_D2022_0336 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/11/2022

Objet : Résiliation du marché n°19.055

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 30/11/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122_JEMMAPES.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20221130-DCP_D2022_0336-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/11/2022



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_D2022_0336

Objet : Résiliation du marché n° 19.055
relatif au nettoyage et à la réparation des
vêtements de travail du service des sports

APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'arrêté DCPAJI 2022-0088 du 4 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le code de la Commande Publique ; et notamment ses articles L2195-1 et suivants ;

Considérant que depuis le 8 juillet 2022, la société ESAT DE JEMMAPES, située 220 impasse Jacqueline Auriol à WAMBRECHIES (59118) est attributaire du marché n°19.055 ayant pour objet « Prestation de nettoyage et de réparation des vêtements de travail du service des sports » pour un montant de 17 065, 50 € HT. Le marché a été conclu pour une durée de 12 mois (avec trois reconductions tacites) à compter de sa notification ;

Considérant que, par courrier en date du 1^{er} mars 2022 (réceptionné par les services le 4 mars 2022), la société nous a informé de ses grandes difficultés à exécuter les prestations prévues au marché ;

Considérant, qu'après analyse du dossier par les services de la Ville, il s'avère que les flux de linge confiés à la société sont très faibles et ne rentrent pas dans le minimum de chiffre d'affaires de 5000 euros requis (529,10€ en 2019, 374,15€ en 2020 et 571,30€ en 2021) ;

Considérant que la société doit retirer le linge sur cinq points de livraison différents, et ce, pour récupérer des quantités très faibles de vêtements. Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé par la société ne couvre pas ses frais de logistique, notamment ses frais d'énergie et de maintenance ;

Considérant que, conformément aux articles 29 et 31.1 du CCAG-FCS de 2009, le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé de prononcer la résiliation pour difficulté d'exécution du marché n° 19.055 ;

DECIDONS

Article 1er : De prononcer la résiliation pour difficulté d'exécution du marché n°19.055 passé avec la Société ESAT DE JEMMAPES, située 220 impasse Jacqueline Auriol à WAMBRECHIES (59118). Cette résiliation prendra effet à compter au 31 décembre 2022.

Article 2 : De régulariser le paiement éventuel des dernières prestations à la société.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application.

A Tourcoing, le 30 NOV. 2022



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

30 NOV. 2022